L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 14 OCTOBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 14 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Vincent & Co., rue Douane—Marchandises sèches, bonneterie, lingerie, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins; linge de saison.

SPECTACLES.

Mardi, 14 Octobre.

ACADÉMIE—Minstrels de Cal Wagner.

Les travaux publics à Washington.

La ville de Washington, la capitale fédérale, est dans un état de pauvreté à peu semblable à celui de la Nouvelle-Orléans. Les travaux publics y sont suspendus faute de fonds pour les payer. Que cela nous arrive à nous qui avons été soumis à toute espèce de régimes, guerriers ou non, blancs ou noirs ou mêlés, cela ne peut surprendre. Notre malheureuse ville a été forcée de subir l'impéritie gouvernementale, l'ignorance et l'avidité de toutes les races, et il en est résulté pour elle une horrible détresse, une détresse telle que beaucoup de gens ne peuvent plus y échapper que par l'émigration. Mais que la ville de Washington, gouvernée, administrée sous les yeux du président et du Congrès, et nécessairement protégée par eux, quand ce ne serait que pour l'honneur de la république, soit réduite à la même extrémité que nous, c'est ce qu'on admettra plus difficilement, c'est même ce que personne ne pourra comprendre. Il faut donc qu'il y ait quelque chose de profondément défectueux dans les institutions municipales des villes américaines, quelque vice particulier et dont il est impossible de se rendre compte.

Nous savons bien que la capitale fédérale a gémi et gémit encore sous une représentation municipale composée en grande majorité de Radicaux et qui plus est, de Radicaux de toutes les races et de toutes les couleurs, tous Radicaux ne possédant rien, ayant par conséquent leur fortune à faire, et voulant la faire par tous les moyens. Cela est admis, et nous croyons qu'aujourd'hui personne ne peut plus contester le fait ni ses conséquences. Mais comment cet état de choses peut-il être toléré indéfiniment sans qu'il soit dénoncé, signalé et conspué par une autorité quelconque? Il est donc vrai que le parti radical a été le refuge de tout ce qu'il y avait d'impur dans la nation, sans distinction de couleurs et que rien de bon ne pourra jamais sortir de là, parce que les raisons de bien public sont devenues les dernières de toutes pour ce parti. De là les 130 millions de dettes de la ville de New York, les 80 millions de Philadelphie, les 15 millions de Charleston, les 16 millions de Washington, les 23 millions de la Nouvelle-Orléans, etc.... Combien de millions n'aurions-nous pas à ajouter si nous établissions le bilan financier de toutes les villes américaines, qui cependant n'existent que d'un jour, si nous comparons leur âge à l'âge des grandes villes européennes.

Prenons Paris pour exemple. Paris la plus belle de toutes, celle qui par conséquent devrait être la plus endettée et le plus aussi dans l'impuissance de rien faire de nouveau pour ajouter à ses embellissements et à sa beauté actuelle. En 60 ans, la ville de Paris a été trois fois envahie par l'étranger; elle a subi deux sièges et le dernier le plus destructeur de tous, car elle était défendue alors par ceux même qui voulaient la détruire, et qui l'attaquaient par l'incendie, quand ceux qui voulaient la prendre ne l'attaquaient qu'avec le canon; la ville de Paris, dans ce siège qui fera à jamais l'épouvante et l'horreur de l'histoire, a vu crouler ses plus beaux monuments. Le palais des Tuileries est tombé; la colonne Vendôme a été renversée et mise en pièces; l'Hôtel de Ville a été brûlé; le palais de la Légion d'Honneur a été gravement endommagé et maints autres édifices publics ont éprouvé le même sort; et, cependant, tout cela sera avant peu reconstruit, restauré, réparé, et il ne restera de toutes les horreurs de la Commune que ce qu'en dira l'impartial historien, dans les temps à venir, pour expliquer à quels désordres sanglants et dévastateurs peut se livrer un parti politique quand il n'a d'autre base et d'autre mobile que la démagogie.

Paris qui, sous l'Empire, était comme en reconstruction pour l'élargissement de ses rues, est aujourd'hui en reconstruction pour la restauration de ses monuments, et bien que cette ville ait, en tout temps, dépensé de fortes sommes pour devenir la plus brillante cité du monde, elle a encore assez de moyens pécuniaires, non-seulement pour réparer les désastres de la guerre et renaître de ses cendres, mais encore pour ajouter un nouvel édifice à ses merveilles architecturales. Nous voulons parler de l'église dont les fondations seules sur la butte mouvante de Montmartre coûteront des millions.

Eh bien, pense-t-on que si la municipalité de Paris eût été gouvernée par des voleurs, comme celles de New-York et de Philadelphie, par des ignorants blancs et nègres, comme celles de Washington, Charleston et la Nouvelle-Orléans, elle serait un objet d'admiration pour le monde et un sujet incomparable d'étude pour tous les artistes qui ont le culte du beau? Où trouveraient-ils un Panthéon, un dôme des Invalides, des palais du Luxembourg, des Tuileries, du Louvre, de l'Elysée, un Hôtel-de-Ville, une colonne Vendôme, des Tours de Notre-Dame, de Saint-Sulpice, une Madeleine, des ponts en pierre au niveau du sol, surchargés de statues colossales, une Bourse, des théâtres et des arcs-de-triomphe comme ceux qu'on voit aujourd'hui, tous monuments qui existaient avant la Commune et dont ceux qu'elle a renversés seront bientôt reconstruits.

Il est vrai que Paris n'a pas fait cela tout seul et que la France y est pour beaucoup; mais ce que Paris a fait de lui-même est merveilleux, et la construction seule de ses égoûts et de ses catacombes suffirait à sa gloire et à sa renommée.

Maintenant, pourrions-nous dire, en toute conscience, que les villes américaines, soumises à un système de gouvernement dont la base est le suffrage universel, en feront jamais autant? Ces villes sont jeunes, il est vrai, et ont l'avenir devant elles. Oui, mais si elles sont jeunes d'existence, elles sont vieilles déjà de dettes et de corruption, et jusqu'à présent, elles n'ont rien fait de vraiment beau, de vraiment grand. Nous ne voyons pas comment elles pourraient faire plus tard ce qui leur manque aujourd'hui en matière de magnificences artistiques. Sapées dans leurs fondements municipaux par les cupidités individuelles que favorise si bien la pratique du suffrage universel et qui dévorent sans utilité leurs ressources publiques, et divisées par des sectes qui rendent impossible la réunion des capitaux pour la construction des temples, ces villes seront toujours hors d'état d'élever des édifices dont l'art puisse être fier. Leur avenir est donc borné à ce qu'elles sont aujourd'hui et jamais elles n'exhiberont au monde que des vestiges mesquins de grandeur, caractérisés par des traits de prétentions ridicules.

Cette histoire est déjà celle de New-York et de Washington. La première de ces deux villes ne peut plus rien fonder avec ses revenus propres. Il lui faut pour chaque amélioration nouvelle ajouter à la somme de ses dettes capitalisées un chiffre de plus, et bientôt ses taxes seront si lourdes que cette addition de chiffre en sera impossible. Quant à l'autre, la ville fédérale, elle fera encore moins, car régie aujourd'hui par l'autorité la plus ignare, la plus ombrageuse, la plus jalouse, comme doit être toute autorité composée d'éléments disparates et réunis violemment en dépit des tendances et de tous les instincts naturels, elle se trouve entravée dans son développement et ses progrès et n'attend plus que des autres, c'est-à-dire du Congrès, les moyens d'existence dont l'ordre nouveau de choses l'a dépouillée. Que nos lecteurs jugent maintenant de la valeur du suffrage universel appliqué à la représentation et au gouvernement des intérêts municipaux!

Les idées financières du président Grant.

Le Président Grant, dit une dépêche, vient d'avoir l'occasion d'expliquer ses vues sur la crise financière que le pays traverse en ce moment avec tant de peine. Comme il a eu soin de dire à son interlocuteur que les idées qu'il exprimait sont bien les siennes propres, nous en concluons que, s'il est un homme politique très médiocre, il est du moins financier passable, ce dont nous ne nous serions jamais douté. Grant s'étonne qu'une pareille crise soit arrivée, quand rien ne paraissait devoir la produire, et en cela il a grandement raison. En général, les récoltes sont bonnes et les fabriques n'ont souffert en aucune manière; la circulation, au lieu d'être dépréciée, est recherchée; quelle est donc la cause de cette gêne, demande Grant, et, comme nous l'avons dit nous-même dès le début, il doit y avoir ou un mauvais emploi de circulation, ou, en d'autres termes, on a dû placer la circulation en de mauvais fonds, en fonds qui ne rendront rien avant un demi siècle, et ce sont les banques qui ont fait ces placements. C'est donc une crise banquière, et rien de plus. Pour la première fois, nous nous trouvons d'accord, sur un point, avec le président Grant.

Nous sommes encore d'accord avec lui quand il exprime une opinion favorable à la reprise des paiements en espèces. Il regarde la crise actuelle comme étant une occasion dont il faut se hâter de profiter. Cela ne pouvait arriver, dit-il, que dans un cas pareil. La circulation des billets s'étant restreinte, il faut y suppléer naturellement par une autre, et puisqu'on a des espèces pourquoi ne pas les employer? Pourquoi ne pas utiliser ainsi le revenu de nos mines, lequel revenu s'élève à 50 millions de piastres par an? Toutes ces espèces sont aujourd'hui des valeurs sans profit puisqu'elles restent sans emploi. Ajoutons-les à la circulation actuelle et nous en obtiendrons un immense service. Grant est fort surpris de la différence de valeur qui existe encore entre l'or et les billets des banques nationales dont la garantie est complète.—Tout cela est juste; le Président paraît avoir étudié à fond cette matière et comprendre entièrement ce qu'il avance. A la première apparition des espèces, ceux qui thésaurisent les billets des Etats-Unis et les billets des banques nationales les rendraient promptement à la circulation, et l'achat des bons avec la réserve de 40 millions serait chose inutile.

Le président Grant ajoute lui une réflexion que nous avons émise bien avant lui, c'est que les 20 millions, employés par le secrétaire du Trésor à racheter les obligations des Etats-Unis, uniquement pour venir au secours des banques, n'ont eu aucun effet comme résultat matériel et les 40 millions qui restent n'en auraient guères davantage; la mesure n'aurait d'autre influence qu'une influence morale qui aurait dû suffire pour rétablir la confiance et qui cependant n'a pas suffi. Il faut donc organiser les banques sur d'autres principes et les constituer de manière à garantir tout aussi bien les déposants que les détenteurs de billets de circulation.

Ici, nous différons du président et nous ne sommes pas d'avis qu'on interdise aux banques de payer un intérêt sur les dépôts. La loi a toujours été muette à cet égard, et si elle établissait l'interdiction d'une manière absolue, cela mettrait les trois quarts des banques dans l'obligation de plier bagage et de fermer leurs portes, car les dépôts leur seraient à charge. Ne pouvant les employer, elles seraient privées d'un avantage considérable. Les déposants n'exigeant qu'un faible intérêt, les banques trouvent toujours l'occasion de prêter à un intérêt supérieur et, par conséquent, de réaliser des bénéfices.—Telles banques qui, aujourd'hui, donnent le 10, le 15, même le 20 à leurs actionnaires, ne pourraient leur donner le 5, peut-être pas même le 3, ce qui forcerait nombre de ces établissements à une liquidation rapide.

On ne saurait d'ailleurs les priver d'un droit exploité par les plus simples banquiers du monde. On livre ses fonds à qui inspire de la confiance; on les confie ainsi parce qu'on en tire un revenu. Si le banquier qui les reçoit ne pouvait s'en servir, il ne les recevrait pas, à moins qu'il n'eût une pensée de fraude. L'interdiction que demande le Président pousserait donc plus à la fraude que la législation actuelle. Il n'y a rien à faire, selon nous, pour la sûreté des dépôts; il faut laisser ce sujet à la sagacité et à la prudence des capitalistes.

Peut-être la pensée du Président est-elle d'établir dans chaque Etat des caisses de dépôt et consignation qui, moyennant un certain droit, garderaient les trésors qui leur seraient remis pour les rendre à la première demande? Mais ces caisses ne feraient pas leurs frais et le gouvernement, par économie, les supprimerait bien vite. Mieux vaudrait une bonne loi qui obligerait les banques à fournir des bilans hebdomadaires, d'après lesquels chacun serait à même de juger sainement de leur situation. C'est ce qui se pratiquait avant la guerre d'une très satisfaisante manière et nous croyons qu'on n'en demande pas davantage.

Hôtel de la Monnaie.

Le bruit court, et nous nous empressons d'en faire part à nos lecteurs, que l'Hôtel de la Monnaie reprendra ses travaux dans le courant de janvier prochain. Cette nouvelle résulte d'une conversation que le Dr. M. F. Bonzano, agent du Trésor, a eue avec les officiers de la Trésorerie à Washington. Il tient d'eux que des ordres vont être incessamment donnés pour le frappage d'un montant illimité des nouveaux dollars de commerce. Il paraît que toutes les machines, qui chôment depuis 13 ans, sont dans un excellent état et qu'il n'y aura presque rien à changer ou à réparer pour les mettre en activité de service. Le Dr. Bonzano dit que les dépenses du gouvernement pour employés, combustibles, etc., seront d'un million au moins par an, que dix millions et plus seront ajoutés à la circulation des espèces dans notre ville, et que l'ancien commerce du Mexique et du Sud de l'Amérique, qui se fait maintenant par New-York, sera rendu à notre ville.

Avant la guerre une ligne de steamers apportait d'énormes quantités de lingots du Mexique, de l'Amérique Centrale et du Sud et même de la Californie, et tout cela était frappé à la Monnaie dans notre ville. Quand la guerre éclata, le frappage s'opéra dans les établissements de New-York et de Philadelphie. Si cette opération nous revient, elle fera certainement grand bien à la Nouvelle-Orléans.

Le dollar du commerce dont il est question deviendra, d'après ce qu'on dit, la spécialité de notre Hôtel des Monnaies. C'est une nouvelle pièce d'argent d'une valeur de 10 cents supérieure à la valeur des dollars ordinaires.

Cette pièce est émise spécialement pour la convenance du commerce étranger qui, refusant de prendre la circulation pour ses espèces et même nos espèces d'argent pour son or, a nécessité le changement dont il s'agit, changement qui a été accepté et dont le nouveau dollar est le résultat. On voit d'après ce qui précède que la Nouvelle-Orléans profiterait incalculablement à la reprise des travaux de cette usine de frappage; ce serait presque le retour d'une fortune.—Tout cela est bel et bon, mais n'est encore qu'un bruit; ce bruit deviendra-t-il une réalité? il ne faut pas s'y fier.

D'après une dépêche reçue par MM. Williams Ruperti, & Co., agents de la Compagnie Hambourgeoise, nous apprenons que le steamship "Germania," capt. Winzen, est arrivé à la Havane le 13 courant, et qu'il partira de ce port le 14 pour la Nouvelle-Orléans.

THE NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION.—En annonçant la suspension totale de cette banque nous avions exprimé l'espoir qu'elle pourrait se livrer librement à son travail de liquidation sans être obligée de subir les procédures si longues et si coûteuses de la Cour des Etats-Unis. Notre espoir s'est réalisé. On a reçu des deux délégués de la banque auprès du Contrôleur de la circulation un télégramme annonçant le succès de leur mission. Aucun receveur des Etats-Unis ne sera nommé et la liquidation pourra s'opérer volontairement, sans frais, sans entraves, sans délai et comme en famille. Nous en félicitons sincèrement les actionnaires, les déposants et tous ceux qui avaient des rapports d'intérêt avec cette banque.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La charmante actrice, Mlle Harrison, qui est restée trois semaines parmi nous, a terminé son engagement dimanche dernier. Le succès qu'elle a obtenu l'engagera, nous l'espérons, à revenir à la Nouvelle-Orléans, l'année prochaine.

La troupe de minstrels de Cal Wagner a débuté hier soir, et ne jouera ici qu'une semaine. Il est regrettable que M. Bidwell n'ait pas pu conclure un engagement plus long, car cette troupe possède des artistes de mérite que nous engageons nos lecteurs à aller entendre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Tous nos lecteurs savent que l'Amérique fut découverte, en 1492, par Christophe Colomb. Ce hardi navigateur, après huit ans de sollicitations à la Cour de Castille, obtint enfin, de la reine Isabelle, trois navires montés par 120 hommes d'équipage. Colomb quittait, avec sa flottille, le petit port espagnol de Palos le 3 août de l'année 1492 et arrivait en vue de l'île de San Salvador, qui fut aperçue par la vigie de la Pinta, le 12 octobre suivant.

La population italienne de notre ville célèbre, chaque année, avec une pompe qui lui fait honneur, le jour anniversaire de l'événement dû au génie de leur vaillant compatriote. Aussi, avons-nous pu admirer, dimanche dernier, une magnifique procession organisée par la "Societa del Tiro al Bersaglio", en l'honneur de cette circonstance.

Dès 4 heures de l'après-midi, 120 membres de cette brillante société, montée militairement et qui a adopté un uniforme charmant, étaient réunis à l'angle de la rue de la Douane et du Passage de la Bourse, et se mettaient en route, à 4 heures et demie, pour prendre l'itinéraire suivant: la rue Royale jusqu'à St-Louis, St-Louis à Chartres, de Chartres à Esplanade jusqu'à Remparts, de Remparts à Canal et jusqu'à Camp, de Camp à la rue Julia jusqu'à St-Charles et Canal d'où les Bersaglieri ont regagné leur quartier général qui avait été coquettement décoré et où ils se sont dispersés après avoir, toutefois, échangé entre eux de franches et cordiales poignées de main.

Voici les noms des officiers de cette société:

Officiers exécutifs du club: A. Sidoti, président; J. O. Macheca, 1er marshal; L. Doral, 2d marshal; D'Amico, 3e marshal.

Officiers de l'organisation militaire: G. Della Valle, capitaine; J. Aaly, 1er lieutenant en premier; A. D'Amico, lieutenant en second; G. Cesarelli, lieutenant en dernier.

Les Bersagliers avaient, avant de rompre leurs rangs, eu la gracieuse attention de venir jouer deux airs de fanfare devant nos bureaux où, en s'arrêtant, ils ont présenté les armes. Nous les prions de bien vouloir agréer nos sincères remercîments.

SOCIÉTÉ LUSITANE PORTUGAISE.—Cette société de bienfaisance a célébré, avant-hier, par une procession qui a parcouru les principales rues de la ville, son vingt-cinquième anniversaire.

Partie de la rue du Bayou, entre St-Claude et Tremé, à midi, la société a fait sa première halte devant la résidence de son président, M. Baranque, située rue Amour, entre Union et Français, et où elle a reçu, des mains de Mlle Clara Baranque, fille du président, une couronne que cette charmante enfant a offerte avec une grâce parfaite.

Une seconde couronne a été donnée aux Lusitaniens par Mlle Camille Barthelemy, dont le père, membre de la société, a fait servir un excellent punch à ses frères.

De chez M. Barthelemy, les sociétaires se sont rendus à la salle de la Nouvelle-Lusitane, présidant M. Vincent Camugli, où un autre punch leur a été offert.

La Société a continué sa procession par des visites chez M. Camugli, le capitaine Brey, M. V. Pianella, les consuls d'Espagne et d'Italie; elle a passé devant nos bureaux qu'elle a honorés d'un air de musique et a rejoint son quartier général, où un dîner splendide l'attendait.

Voici la liste des officiers de cette Société, fondée en août 1848, et, par conséquent, une des plus anciennes de notre ville:

Président, José Baranque.
1er Vice Président, P. Bartaranque.
2nd Vice-Président, J. Pacovich.
Secrétaire Financier, Charles Yager, Jr.
Secrétaire Correspondant, A. Margaiou.
Trésorier, M. Trio.
Grand Marshal, Romain La Fontaine.

La journée d'avant-hier a été une des plus belles que nous ayons eues depuis fort longtemps, et notre population en a profité pour aller respirer l'air de la campagne et visiter les environs de la ville. Aussi, les chars des Compagnies du Bayou, des Casernes, de la rue Dauphine, de Carrolton et de l'Avenue Louisiane ont-ils été complètement foulés pendant toute l'après-midi de dimanche.

Nous avons nous-même imité la plupart des citadins et sommes allé passer trois bonnes heures au Parc Delachaise, loué, ce jour-là, par l'Association Charitable Cosmopolitaine qui y donnait un pique-nique au profit de sa caisse de secours.

Nous disions, dans notre dernier numéro, en annonçant cette fête, que les personnes qui y assisteraient, passeraient une après-midi des plus agréables tout en faisant une œuvre de charité.

Nous avons été heureux de voir que bien d'autres personnes ont eu la même opinion que nous, car ce pique-nique avait attiré une foule considérable, dans laquelle nous avons remarqué un grand nombre de familles appartenant à notre population franco-louisianaise.

Le Parc Delachaise est bien certainement un des endroits les plus convenables et les mieux situés pour ce genre de fêtes. D'une étendue relativement peu considérable, il est traversé par une ligne de chênes presque séculaires dont les longs et puissants rameaux s'étendent sur une promenade où l'on a jeté une épaisse couche de sciure de bois et couvrent de leur ombrage un bon tiers de la superficie du Parc.

Deux estaminets, ouverts les jours de fête seulement, des jeux de toute sorte et une plateforme, unie comme une glace et destinée aux disciples de Terpsichore, occupent les extrémités et les côtés de cette promenade qui est exclusivement réservée aux spectateurs et coupe le parc en deux portions égales.

La fête, dimanche, y était très animée, et les jeunes gens et les jeunes filles ont dansé, valsé, galopé, polké jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Nous prions MM. D. Pochelu et W. Maylié de vouloir accepter nos sincères remercîments pour les aimables attentions dont ils nous ont comblés.

Une foule considérable appartenant à la société orléanaise la plus distinguée s'était rendue, hier après-midi, au Bayou St-Jean, où les membres du "St. John Rowing Club" devaient se disputer deux prix d'honneur offerts par le Club lui-même. MM. Kock, Mitchell, Brown, De Fuentes, Richardson, Musgrove, Denègre et Caron se sont présentés pour la première course, d'un mille, et dont le vainqueur devait recevoir une médaille d'or.

A cinq heures moins un quart, MM. Mitchell et Fuentes montant, le premier le "Witch" et le second le "Fairy", lançaient, au moment du signal, leurs légères et fines embarcations et reparaissaient devant les juges, M. Fuentes, en avant de son adversaire, de deux longueurs de bateau seulement, au bout de 8 minutes et 41 secondes.

MM. Kock et Musgrove les ont suivis mais M. Kock ayant prouvé que les avirons de M. Musgrove avaient touché les siens, cette course a été déclarée nulle.

Les troisièmes concurrents ont été MM. Brown et Caron, et M. Brown a dépassé son adversaire de trois longueurs de canot.

MM. Richardson et Denègre sont partis les quatrièmes et la victoire est restée au premier qui a parcouru le mille en 9 minutes 44 et dépassé M. Denègre de 4 longueurs.

La course restait donc indécise entre MM. Fuentes, Richardson, Brown et Musgrove; mais les deux derniers s'étant retirés du concours, MM. Richardson et Fuentes se disputeront, demain, à cinq heures et demie de l'après-midi, le prix dont nous parlons plus haut.

La seconde course a eu lieu entre MM. Dixon et Dunbar dans la "Cora" et MM. Haydel et Robelot dans la "Lulu." Les deux canots sont partis bien ensemble et il a été difficile, pendant quelques instants, de dire quel serait celui qui remporterait la victoire. Cependant, le sort s'est déclaré en faveur de la "Cora," qui est repassée devant les juges 8 minutes 40 secondes après, en battant la "Lulu" de 6 longueurs.

MM. Dunbar et Dixon ont reçu des mains de M. Musgrove, le digne président du Club St-Jean, une magnifique médaille pour prix de leur victoire. M. Dixon, au nom des deux vainqueurs a, en quelques paroles bien senties, remercié les membres du Club qui avaient pris l'initiative de ce concours.

M. Musgrove a de nouveau pris la parole pour remercier les dames de l'empressement dont elles ont fait preuve en honorant toujours de leur présence les régates du Club St-Jean.

Nous demandons pardon à nos lecteurs de les entretenir d'un sujet que nous n'aborderions nous-même qu'avec le plus profond dégoût; mais il est de notre devoir d'exposer les scandales incessants qui se commettent tous les jours dans un établissement que ni les pétitions sans nombre des habitants dont il trouble le repos, ni les efforts réitérés des autorités municipales, n'ont pu faire fermer. C'est presque faire injure à la perspicacité de nos lecteurs, que de leur dire qu'il s'agit du Palais de Cristal de M. Socha.

Ce monsieur et quelques uns de ses acolytes prétendent que le Palais de Cristal est un établissement qui ne trouble nullement le repos de ses voisins, ne porte en rien atteinte aux bonnes mœurs, etc., etc.

De toutes les personnes que nous avons entendu s'exprimer sur cette maison [illegible] il n'y a pas une seule qui ne nous ait dit qu'elle considérait comme une honte pour notre ville d'avoir dans un quartier habité par les familles les plus respectables, un établissement où il se commet des faits de la nature de ceux que tous les jours [illegible] et sur lesquels les tribunaux vont avoir à se prononcer.

Quant au bruit infernal qui s'y fait tous les soirs jusqu'à minuit, nos tympans, (car l'*Abeille* a le malheur d'être située à cinq ou six portes du palais) sont là pour détruire les allégations de M. Socha.

Nous lisons, dans le *Picayune* de samedi dernier, un article ironique rendant compte d'un semblant de provocation que M. Socha se serait permis, la veille, vis-à-vis d'un des reporters de cette estimable feuille.

Nous ne pensons pas qu'il vienne jamais envie à M. Socha de venir [illegible] de l'*Abeille* demander le nom de l'auteur de ces lignes; mais, dans le cas où il en serait ainsi, nous le prions de croire que nous ne le prendrions pas sur le même ton que notre confrère du *Picayune*, et que nous nous débarrasserions promptement de sa très-peu agréable présence.

Qu'il ferme son établissement, qu'il rende la paix et la tranquillité à tout un quartier qui la demande à grands cris, et nous lui promettons de ne plus jamais nous occuper de lui.

Voici, pour finir, les faits et gestes des habitués et du personnel de M. Socha pendant les dernières vingt-quatre heures.

La soirée de dimanche a été témoin des quatre arrestations suivantes:

1 A 9 h. 30, un des employés de l'établissement attaqua un pauvre diable, du nom de Morris Moore, qui, après avoir été rossé d'importance, est dénoncé comme ayant troublé la paix et conduit au violon.

2 Plus tard, on y va un peu plus carrément, et Charles Tarago, après qu'il eut dépensé tout son petit boursicot, en consommations, était déloyalement jeté à la porte, comme un client désormais inutile et arrêté.

3 —Les choses se compliquent, et, à 11 heures, un malheureux typographe, qui avait probablement laissé aussi toutes ses plumes dans l'honnête établissement, a été pris au collet et conduit à la calabosse.

Et 4—A minuit et demie, heure à laquelle le Palais aurait déjà dû être fermé, quatre ivrognes sont arrêtés et menés au poste, à la fois.

—Les amis des docteurs Choppin, Bruns et Davidson et la communauté tout entière apprendront avec plaisir le retour de ces trois vaillants philanthropes que l'Association Howard avait envoyés à Shreveport où ils ont prodigué, pendant près d'un mois et avec un dévoûment sans pareil, leurs soins éclairés aux pestiférés de cette malheureuse ville.

Le fait suivant, qui aurait dû paraître dans notre numéro de dimanche, a été omis par suite d'une erreur survenue dans l'envoi du manuscrit à la composition:

Hier, vers huit heures du matin, le steamer *Cromwell*, faisant le service entre la Nouvelle-Orléans et New York, venait de lâcher ses amarres et se dirigeait vers le milieu du fleuve pour gagner la mer, lorsque, à la suite d'une fausse manœuvre, il a abordé le *Bossier*, ancré à Alger, qui a été pour ainsi dire fendu en deux et a disparu, cinq minutes plus tard, dans trente pieds d'eau. Les personnes qui se trouvaient à bord du *Bossier* avaient heureusement eu le temps de quitter son bord avant que ce steamboat n'eût coulé. Le *Cromwell* s'était aussi vivement dégagé et la collision ne lui ayant fait aucune avarie, il a pu continuer sa route pour New York.

La partie de billard entre MM. L. Abrams et Frank Maggioli, annoncée pour le 12 du courant, a, en effet, eu lieu hier soir, de 8 heures 5 minutes à 10 heures et quart, dans la rotonde St. Charles, où M. Charles Lacoume avait fait construire un charmant petit amphithéâtre au centre duquel un billard très riche et très élégant avait été monté.

Plus de cinq cents personnes avaient déjà pris place sur les galeries de l'amphithéâtre quand la partie a commencé.

Les deux adversaires, dont le jeu s'est d'abord ressenti quelque peu de l'émotion que leur avait fait éprouver l'imposante galerie qui les entourait, se sont promptement remis et les spectateurs ont eu de nouveau lieu d'admirer l'adresse et l'habileté auxquelles ces amateurs les avaient déjà habitués.

Malgré tout le talent déployé par M. Abrams, le redoutable Frank a gagné la partie qui a été terminée à la 56e entrée, le vainqueur n'ayant alors que 246 points.

M. Maggioli a fait une série de 35 carambolages qui a été la plus forte de la soirée.

Frank conserve donc le titre de Champion de l'Etat; il devra, cependant, dans 30 jours, se mesurer avec le jeune Cochrane, qui lui a adressé, après la partie de ce soir, un défi en règle pour cette époque.

La première représentation théâtrale du "Crescent City Dramatic Club" a eu lieu, samedi dernier, à la salle de l'*Harmonie*, au coin du passage de la Bourse et de la rue Bienville.

Depuis quelques mois, nous avons vu se former, en ville, plusieurs clubs de ce genre, et nous rangeons, sans crainte de nous tromper, celui dont nous avons le plaisir de dire un mot aujourd'hui, au nombre de ceux dont l'organisation ne laisse rien à désirer.

Le but de ces organisations sociales, est, comme on le sait, de se livrer aux plaisirs de l'esprit, en se perfectionnant dans l'art de bien dire, par des exercices de mémoire; s'il est des plaisirs auxquels les jeunes gens doivent se livrer, ce sont bien ceux de l'esprit, car l'éducation a, de tous temps, fait de l'homme un être digne d'admiration. Nous sanctionnons donc avec plaisir, le but de ces organisations, et nous voudrions que tous les jeunes gens partageassent nos idées, quant à cette question.

Bien que tout nouveau, le "Crescent City Dramatic Club" a pris l'heureuse initiative d'inaugurer la saison des plaisirs, en donnant une soirée dramatique et dansante.

Les deux pièces: *A Supper in Dixie* et *The Drunkard's Warning*, ont été interprétées avec bonheur, par MM. J. Roche, P. J. Lanet, J. Boze, M. J. Bowden, J. Goelet, Percival Levi, et Miles B. Blum, G. Elmore et K. Roberts, et l'auditoire a manifesté sa satisfaction par de fréquentes démonstrations. A la partie théâtrale, a succédé la partie dansante de la soirée, qui s'est prolongée jusqu'à une heure très avancée. Nous prions le club et surtout M. Bowden, son président, d'agréer nos compliments d'encouragement en même temps que nos remercîments pour la réception flatteuse dont nous avons été l'objet.

Quelques personnes qui faisaient partie de la procession des Lusitaniens, se sont livrées, hier, au moment où elles passaient devant la résidence de M. Treilla, à l'angle des rues Dauphine et Hôpital et sur le balcon de laquelle le drapeau cubain était arboré, à des actes d'agression fort regrettables et que nous ne pouvons que flétrir.

TEMPÉRATURE.—13 Octobre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	60	16
12 M.	84	29
3 P. M.	84	29
6 P. M.	78	25

—On écrit de Versailles, 26 septembre:

M. Buffet repartira ce soir pour les Vosges.

Le maréchal Bazaine est parti hier soir à sept heures un quart de l'avenue de Picardie, accompagné par un piquet de cinquante hommes du 113e de ligne. Dans le coupé qui transportait le maréchal se trouvaient aussi le colonel Villette, son aide-de-camp, et le colonel Lascioni, préposé à sa garde. Après avoir suivi le boulevard de la Reine, la voiture est entrée dans les dépendances de Trianon; lorsqu'elle s'est arrêtée à Trianon-sous-Bois, il était près de huit heures.

Le maréchal est logé au premier étage, ainsi que le colonel Villette et un brigadier gardien des prisons. Au rez-de-chaussée sont les appartements du colonel Lascioni, du capitaine Mandhuy et des deux sous-officiers de garde. Les factionnaires et la guérite ont disparu de l'avenue de Picardie. Un appartement doit être mis à la disposition de Mes Lachaud père et fils, avocats du maréchal Bazaine.

(Havas.)

M. THIERS COMPLÉTANT M. GAMBETTA.

Ce sont les républicains d'Anduze qui ont l'honneur d'avoir trouvé la formule du pacte conclu entre M. Thiers et M. Gambetta.

Anduze est une petite ville de l'arrondissement d'Alais (Gard). M. Cazot la représente au conseil général; aux élections du 8 février, M. Ballue, à cette époque rédacteur en chef du journal les *Droits de l'Homme*, et aujourd'hui une des lumières du radicalisme lyonnais, y obtenait plus de 2,600 voix, tandis que M. Thiers en recueillait à peine 300.

Ces chiffres et ces noms témoignent suffisamment de l'opinion des habitants d'Anduze.

Or, Anduze avait, dimanche dernier, deux conseillers municipaux à élire. Le résultat ne pouvait être douteux. Il paraît cependant que les deux élus ont recueilli un chiffre de voix inférieur de moitié à celui que les radicaux avaient recueilli aux élections précédentes: les deux tiers des électeurs se sont abstenus.

[illegible] soit qu'il éprouvât le besoin de présenter officiellement à la démocratie d'Anduze le nouveau patron qui préside aux destinées de la République, le comité républicain a fait afficher sur les murs de la commune une proclamation dont on nous envoie le texte, et que nous [illegible] pour l'édification [illegible] des doutes sur le rôle joué par M. Thiers dans les affaires du radicalisme.

AUX ÉLECTEURS DE LA COMMUNE D'ANDUZE.

Citoyens électeurs,

Les événements du 24 mai et l'entrevue royale du 5 août impriment à toutes les manifestations de la volonté nationale une sérieuse importance.

[illegible]

Jamais il ne fut plus urgent de courir en masse au scrutin; l'intérêt de la République le commande impérieusement.

Mais jamais aussi il ne fut nécessaire de faire preuve de cet esprit de sagesse et de modération qui est l'accompagnement obligé des vertus civiques et l'indice assuré d'un prochain triomphe.

"La victoire restera aux plus sages," a dit l'ancien président de la République, celui que Gambetta appelle "l'illustre et vénéré M. Thiers."

Et depuis lors, le parti républicain, mettant en œuvre ces conseils patriotiques, sous *la conduite des deux chefs dont il se glorifie et qui se complètent l'un par l'autre*, n'a cessé de s'accroître et de témoigner de la maturité de ses jugements et de la fermeté de ses croyances, en même temps que des sentiments de conciliation qui l'animent.

Encore quelques jours, et la victoire est à nous!

Citoyens,

Vous ne tromperez pas les espérances de la démocratie!

Aussi est-ce avec confiance que nous présentons à votre choix, pour être investis du mandat municipal, les noms républicains de MM. Casimir Coulomb et Vilarret-Pichoral.

C'est sur ces deux noms que vous réunirez vos suffrages, affirmant encore une fois l'association intime de tous les enfants d'Anduze dans les idées de progrès et de liberté.

Surtout, pas de divisions!

Songez à vos adversaires; ils nous épient, ils nous surveillent, prêts à profiter de nos erreurs et à faire retomber sur la république les fautes auxquelles certaines exagérations pourraient nous entraîner!

Vive la république!

Pour le comité:

LOUIS MELLATION, FRÉDÉRIC BERNARD, LOUIS CHAUDESAIGUES, EMILE FILHOL.

Qui aurait dit, il y a deux ans, aux électeurs radicaux d'Anduze, que le sinistre vieillard à qui ils accordaient à peine 300 suffrages deviendrait l'illustre et vénéré *M. Thiers*? Qui aurait dit à M. Thiers, traitant à cette époque M. Gambetta de "*fou furieux*," qu'un jour les radicaux se glorifieraient de le contempler à leur tête, et que la mission dont l'avaient chargé les électeurs conservateurs du 8 février aboutirait au rôle de complément de M. Gambetta.

M. Gambetta, homme imparfait, avait besoin d'être complété, c'est M. Thiers qui se charge de cette besogne.

A eux deux, ils font la joie des radicaux d'Anduze et se chargent d'affermir les croyances, de mûrir les jugements, de concilier les sentiments des électeurs de MM. Cazot et Ballue.

M. Thiers [illegible] aux écritures de l'Assemblée nationale; il préfère compléter ce qui peut manquer au génie de M. Gambetta.

Il pouvait être le chef du parti conservateur, il n'est plus que le bouche-trou de la démocratie.

CHARLES DUPUY.

C'en est fait de tous les [illegible] d'autrefois. Ils sont morts tout aussi bien que les dieux qu'ils ont laissé perdre. Le [illegible] leur a donné le coup de grâce. [illegible] blagues: adieu pour toujours! [illegible]

"Disparais, horrible tache!"—[illegible] énergique exclamation de Macbeth [illegible] la ménagère à la vue des [illegible] chez qui [illegible] journellement et ceux qui [illegible] maison, mais il n'est pas [illegible] de les enlever par les [illegible] Un peu de Sapolio les fait disparaître [illegible] par magie et rend la tranquillité à l'esprit troublé de la ménagère. Le Sapolio ne coûte pas plus et nettoie cent fois mieux que le savon ordinaire. 1 oct—2t V & C

Décédée hier, à une heure et quart de l'après-midi, à l'âge de trente-cinq ans, Dame Veuve JOHN, née Marie Lætitia Noël. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, à quatre heures et demie P. M. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Craps, entre Kerlerec et St-Antoine.—De la part de sa mère.

ENTREPOT DE TAPIS.
No. 17 de la rue du Canal.
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
TAPIS—1000 pièces, anglais et américains.
TOILES CIRÉES, à planchers, de tables et émaillées.—NATTES—1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Corniches, couvertures de tables et de piano.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham.
BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, damas, CRIN, guimpe, peluche, &c., &c. 15oct—6PP

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIRÉES,
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, corniches, &c., qu'ils offrent
Aux prix de New York.
15 sept—1mPP

MEUBLES FINS ET ORDINAIRES.
P. MALLARD,
53 et 55......Rue Royale......53 et 55
VIENT d'ajouter à son stock un bel assortiment de meubles ordinaires et, vu le mauvais état actuel des affaires, vendra tous ces articles à des prix d'un bon marché sans précédent.
Ainsi, on peut acheter, en ce moment, chez lui:
Un ameublement de salon, 10 pièces, depuis [illegible]
Un ameublement de salle à manger, depuis [illegible]
Un ameublement de chambre à coucher, depuis [illegible]
Le tout de fabrication supérieure et [illegible] de première qualité.
N. B.—Travaux extérieurs exécutés dans le plus bref délai et à des prix raisonnables. 8oct—1m PP

Association du Monument de l'Artillerie d'Orléans.—Nouvelle-Orléans, [illegible] 1873.—A une séance [illegible] des membres de l'Association [illegible] au bureau du Président, No 185, Esplanade, les Directeurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité:

Gén. D. Augustin; major F. E. Théard, les capitaines Paulin Durel, George Stromeyer, et W. B. Hébrard; les lieutenants Hyp. Gally, [illegible] Dubuisson, et M. [illegible] A. Calonge; les [illegible] T. Dougrais, C. Rouyer, L. A. Roney et F. Chamaker.

A une séance de la Direction tenue le même jour, ont été élus à l'unanimité:

MM. D. Augustin, président; Paul E. Théard, vice-président; Hypolite Gally, trésorier; M. A. Calonge, secrétaire.

[illegible] Extrait des [illegible]

D. AUGUSTIN, Président.
M. A. CALONGNE, Secrétaire. 14 oct—3t

AVIS.
LE steamer [illegible], pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, partira MARDI, à l'arrivée du train de 2 heures de l'après-midi, au lieu du train de 5 heures. 14 oct—1t

Incendie! Incendie! Incendie!
NEW CHEAP JOHN,
Encoignure des rues Canal et Poydras.
OFFRE un vaste stock de [illegible] et de SOULIERS [illegible]

UNE PROTESTATION
—CONTRE—
Les Taux Elevés de la Compression du Coton.

Le 11 octobre, à une réunion des consignataires et courtiers de commerce et de navires, il a été résolu que

Attendu que les presses à coton de cette ville, ont [illegible] annoncé au public qu'à partir de la date [illegible] elles élèveraient les taux de la compression du coton, et

Attendu que les taux publiés sont exorbitants, de nature à chasser le commerce de ce port et tendent à le rendre impraticable [illegible]

Il est résolu que les consignataires, agents et courtiers de steamers et de navires, ne prendront, à dater du [illegible], que le coton comprimé [illegible]. Les expéditeurs paieront le prix de la compression. Le taux [illegible] à moins qu'il ne soit exprimé autrement, ne s'appliquera qu'au coton comprimé.

Il est résolu qu'afin d'aider et de faciliter le commerce du coton de Mobile, de Galveston, de Memphis ou des villes de l'intérieur à la Nouvelle-Orléans, il est alloué aux expéditeurs des dites villes SOIXANTE CENTS (60 cents) PAR BALLE pour la compression de ces cotons à l'endroit PRIMITIF d'expédition.

GEO. A. FOSDICK & CO,
DEGAN, ZERBGA & CO,
ALFRED MOULTON,
A. K. MILLER & CO.
JOHN M. LUDWIGSEN, pour la ligne [illegible]
LOVELL & BAILEY,
ED. F. STOCKMEYER, Agent du Lloyd de l'Allemagne du Nord.
J. M. ASHBRIDGE & CO,
WILLIAMS, RUPERTI & CO, par G. [illegible], Agents de la compagnie de steamers Hambourgeoise-Américaine,
MESSER, KNOX & CO,
NORTON & SELL,
HALL & VAUGHAN,
FERRIONS & HORN,
ARTHUR FORSSALL,
W. S. BUDDENDORFF,
R. Y. HOPKINS,
SILAS WEEKS,
J. A. BRYSON & CO,
THOMAS A. DEWOLF,
PAUL BOUDOUSQUIÉ,
GEO. W. HYNSON & CO,
M. PUIG & CO.
et autres. 14 oct—1t

Avis.
UN monsieur et sa dame désireraient trouver de l'emploi dans une famille. Le monsieur s'occuperait du jardin ou des chevaux, et la femme du ménage des chambres, etc. S'adresser au No. [illegible] de la rue Royale, entre [illegible] Philippe et Ursulines. 13 oct—3t

ON DEMANDE
Que chaque ménagère du Sud fasse l'essai de la POUDRE LEVAIN PARAGON, de C. H. Collins, [illegible] la plus pure et la plus forte [illegible]. Demandez à votre épicier le PARAGON et quand vous l'aurez essayé, vous n'en voudrez pas d'autre. Dépôt, pour la vente en gros, No 31 de la rue Tchoupitoulas. 10 oct—1m

Un M.·. M.·. et [illegible] V.·. M.·. du G.·. O.·. de France [illegible] s'adresser au bureau de M. T. TODD, No. 126 [illegible]. 11 oct—6t

Mechanics' and Traders'
INSURANCE COMPANY,
Au No 24 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible]	
Primes sur les risques non expirés le 31 août 1872	[illegible]	
Total		[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		[illegible]
		[illegible]
Pertes payées dans l'année, sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
		[illegible]
En moins, Réduction (rebate), à payer	[illegible]	
Réassurance	[illegible]	
Dépenses, taxes, bonus, intérêt	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	[illegible]
Billets à recevoir pour primes et prêts, garantis	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Placé en bons, actions, etc., de banques, compagnies d'assurance, etc.	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Billets d'actions (stock notes)	[illegible]
	[illegible]

Le bilan qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans,

Assermentés et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 29 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé.........10 pour cent.
Dividende sur le scrip.........[illegible]
Dividende sur primes remboursées.. [illegible]

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. P. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Laughlier,
Saml. Boyd,	Robert L. Moore,
G. M. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	M. J. Mullen,
Geo. W. Church,	Edward Halle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson,
Reuben J. Dolan,	Frederick Wing,
J. A. Dennison,	C. W. Wood,
Fred. Ernest,	Louis A. Wiltz,
Benjamin Gereen,	T. S. Waterman.

1oct—1m—2f pe

AVIS.—A DATER D'AUJOURD'HUI LES tarifs suivants seront adoptés par les Presses d'après nouveaux:

Compression.

POUR LES COTES.

A [illegible] ... par balle. [illegible]

POUR LA GRANDE-BRETAGNE, SOIT DIRECTEMENT SOIT PAR LES PORTS DES COTES. [illegible]

POUR LE HAVRE ET TOUS LES PORTS DU CONTINENT, DIRECTEMENT OU PAR LES PORTS DES COTES. [illegible]

Les frais de compression dépendront des taux du fret (régulier et cotés), à la Nouvelle-Orléans, selon qu'ils sont charte-partie.

FRAIS A LA CHARGE DES EXPÉDITEURS.

[illegible] ... par balle.

PETITS NOMBRES. [illegible]

Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1873.

J. C. DENIS, Président de Levee Steam Cotton Press.

SAM BOYD & CO., Orleans and Shippers' Press. [illegible]

SOUSCRIVEZ
—AU—
Directory de la Nouvelle-Orléans,
—DE—
SOARDS,
POUR 1874.
ET PUBLIEZ-Y VOS ANNONCES.

Il contiendra:

GUIDE DES RUES d'après les relevés officiels, ainsi que tous les changements. On y trouvera les rues de traverse et le numéro de chaque encoignure—ce qui en fait un excellent ouvrage de référence valant à lui seul le prix du Directory.

Cette publication sera PRÊTE ET LIVRÉE VERS LE 1er JANVIER 1874.

ON LA GARANTIT COMPLÈTE ET EXACTE.

Etant un citoyen de la Nlle-Orléans (ce que n'est pas l'ancien éditeur, Edwards, qui demeure à Chicago), ses intérêts sont les miens et je ne négligerai rien pour satisfaire les négociants, dont je sollicite les souscriptions et les annonces. Les agents se présenteront à eux.

11 oct—1m L. SOARDS, Editeur.

Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans,

BUREAUX, No 66 RUE VIEILLE-LEVÉE.

SECOND ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de la charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pendant un an et neuf mois,—du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873,—l'expiration de la seconde année fiscale.

Total des bénéfices réalisés du 10 janvier au 30 septembre 1873	[illegible]	
Intérêt du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873	[illegible]	[illegible]
—EN MOINS—		
Dépenses du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873	[illegible]	
Montant escompté de billets payés avant l'échéance	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
—ACTIF—		
Billets garantis par hypothèque, payables mensuellement	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
Matériaux et avances sur bâtisses en voie de construction	[illegible]	
Deux terrains	[illegible]	
Montant souscrit [illegible]		
Montant payé jusqu'au 30 sept. 1873	[illegible]	
Balance due payable en versements mensuels, prime d'assurance et matériaux	[illegible]	
Installations	[illegible]	[illegible]
En moins—montant déposé		[illegible]
		[illegible]

Nous, soussignés, jurons solennellement que l'état qui précède a été extrait fidèlement des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Affermenté et signé pardevant moi, ce 10 octobre 1873.

G. LEGARDEUR, Notaire Public.

Le 9 octobre 1873, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent sur les actions portant la date du 10 octobre 1873 courant; dix pour cent comptant et dix pour cent en scrip.

Rattrapement—un dividende, au comptant, de cinq pour cent, de la date du certificat, est voté sur les actions émises après le 10 octobre 1872. Le tout sera payable le 10 novembre 1873, aux bureaux de la Société.

11 oct—1m—4(?) A. SAULET, secrétaire.

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 102 de la rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le troisième trimestre de 1873, expiré le 30 septembre 1873:

Primes d'incendie	296,282 74	
" de mer	44,365 40	
" de rivières	47,984 76	388,632 90
En moins,		
Primes non expirées	292,544 80	
" remboursées	1189 27	293,734 07
Montant net des primes		[illegible]
En plus, intérêts		[illegible]
Loyer		[illegible]
Total		[illegible]
Pertes par incendie	41,731 19	
" sur mer	[illegible]	
" sur les rivières	[illegible]	
	[illegible]	
Dont $40,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances	[illegible]	
Frais de bureau	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Dépenses casuelles	[illegible]	
Réfaction (rebate)	[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	[illegible]
Surplus des pertes		[illegible]
ACTIF:		
En caisse dans la New Orleans National Banking Association		[illegible]
desquels $62,113 88 avaient été retirés avant la suspension.		
Comptant entre les mains de nos agents aux Etats-Unis		[illegible]
Billets et effets à recevoir		[illegible]
Actions et bonds		[illegible]
Propriétés foncières		[illegible]
Dû par les Compagnies de la ville, proportions de pertes		[illegible]
Primes en voie de recouvrement		[illegible]
Primes recouvrables dans les trimestres suivants		[illegible]
Total		[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 10 octobre 1873.

G. LE GARDEUR,
Notaire Public.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenue le neuf du courant, il a été

RÉSOLU, En conformité de l'article VII de la Charte, de collecter immédiatement le montant entier des primes acquises et dues par les Actionnaires, pour le Troisième Trimestre de 1873;

Et à la même assemblée les résolutions suivantes ont été, en outre, adoptées:

ATTENDU que la crise financière actuelle a déprécié les sécurités de toutes sortes; et qu'il soit

RÉSOLU qu'une Assemblée générale des Actionnaires de cette Association soit, et est par le présent, convoquée à son bureau No 102 rue du Canal, le lundi 10 de novembre prochain (1873) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur l'opportunité de réduire le capital.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 11 octobre—1m

Bureau de New Orleans Mutual Insurance Association,—Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1873.—Une assemblée générale des actionnaires de New Orleans Mutual Insurance Association [illegible] LUNDI [illegible] No 102 rue du Canal [illegible] de novembre prochain [illegible]

11oct—1m G. LANAUX, secrétaire.

ARNICA
PRÉPARÉ par les Révérends Moines de la Trappe, du Monastère de Notre-Dame des Neiges. —Une grande quantité à vendre. Il sera fait un escompte libéral aux acheteurs en gros.
P. POURSINE & CO.,
Au No 142 de la rue Gravier. 10 oct—2t

L'INCENDIE DE LA RUE DU CANAL. [illegible]
M. COHAN,
Aux Nos [illegible] de la rue du Canal.

J.A. D'HÉMÉCOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HÉMÉCOURT,
SUCCESSEUR DE H. TURPIN,
88... Rue Vieille-Levée... 88
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS (Médaille avec Diplôme en Louisiane State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.,
CHOCOLATS.
Importation directe d'Amandes pour Confiseurs.
GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICE" de célèbre M. P. Diehl,
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

B. SEMBRE,
COIN St-LOUIS ET ROYALE.
GRAND DÉBALLAGE DE
MARCHANDISES D'HIVER.
Chemises Blanches pour Enfants,
Manteaux tricot pour Enfants;
Bas de laine pour Enfants;
Gants de daim, Gants de peau.
MERCERIE.
Franges, Guipures, Velours,
Rubans de tous genres,
Mignonette Jais, Ceintures cuir.
CORSETS FRANÇAIS;
Bonneterie, Parfumerie,
Cols et Manchons Fourrure;
Paniers fins, Paniers ordinaires;
Etc. Etc. Etc.
ARTICLES POUR HOMMES:
Chemises françaises blanches et de couleur;
Gilets de peau.
Cols, Chaussettes, Manchettes;
Cannes, Parapluies;
SPLENDIDE STOCK DE CRAVATES.
Jouets, Poupées, Voitures d'Enfants.
ATTENTION!
COURONNES POUR LA TOUSSAINT.
Prix excessivement modérés.
NOTA.—Réparation d'ombrelles et de parapluies. 3 sept—3m

BARRIÈRE,
Au No. 132 de la rue du Canal.
MARCHANDISES SÈCHES SACRIFIÉES.
NOUS offrirons, jusqu'au 31 du courant, notre stock de Marchandises Sèches à un grand sacrifice, et, le 15, nous vendrons le reste à l'encan.
Les personnes qui ont besoin de Marchandises Sèches feraient bien de profiter des excellents marchés que nous leur présentons.
Une partie des installations du magasin sont à vendre.
8oct—6t F. G. & C. W. BARRIÈRE.

PAPIERS PEINTS.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
Mme Vve H. HABERT,
100......RUE DE CHARTRES......100
ANNONCE respectueusement à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle a reçu d'Europe et du Nord, UN ASSORTIMENT COMPLET DE PAPIERS PEINTS de toutes sortes, [illegible] qu'à partir de LUNDI COURANT, et en raison des circonstances, elle vendra tous ses papiers à une réduction de prix extraordinaire qui défie toute concurrence.
Les propriétaires sont invités tout spécialement à venir visiter ce bel assortiment, [illegible] convaincre aisément du bon marché [illegible] et DE LA MODICITÉ DES PRIX.
Tout travail, tout ouvrage [illegible] Mme H. HABERT sera garanti [illegible] satisfaction; le collage des papiers [illegible] de 20 cents le rouleau. 5 oct—1m v&c

PANIQUE! PANIQUE!!
Bargains extraordinaires
—EN—
MARCHANDISES SÈCHES.
VENTE IMMÉDIATE ET AU RABAIS
Pour cause de liquidation.
—CHEZ—
J. TURCOTTE
158---CANAL---158
—MAISON BLANCHE, COIN BARONNE—
A côté de la Banque d'Epargne de la Nouvelle-Orléans.
A partir du LUNDI, 29 SEPTEMBRE, et pendant toute la durée de la crise financière, nous vendrons notre immense stock de
Marchandises sèches
A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
Et recevrons en paiement et au pair des check de toutes les banques de la ville.
Nous appelons l'attention des acheteurs sur les marchandises suivantes:
30 pièces SOIE NOIRE DE LYON, à $2, vendue précédemment $3 la yarde;
200 pièces JOLIES POPELINES, à 20 cents, vendues précédemment 40 cts;
MEILLEUR COTON BLANC 4/4, à 10 cents, vendu précédemment 20 cts;
COTON A DRAPS 10/4, à 25 cents, vendu précédemment 35 cts;
100 pièces FLANELLES pure laine, à 15, 25 et 35 cts, vendues précédemment de 40 à 60 cts;
5 caisses INDIENNES et PERCALES, à 8 1/2 et 10 cts, vendues précédemment de 12 1/2 à 15 cts;
5 caisses MOLLETON, à 10 cts, vendu précédemment 20 cts.
100 CHALES OTTOMANS, à $1 75, autrefois à $7 50.
10 balles COTON ÉCRU "SEA ISLAND", à 8 cts, autrefois à 15 cts.
Et toutes les autres marchandises, à une réduction proportionnelle.
Les personnes qui désirent faire de véritables bargains en marchandises sèches, feront bien de s'y prendre de bonne heure, afin d'éviter la foule.
J. TURCOTTE,
28sept—1mPP 158 rue du Canal.

JE PRÉVIENS
Les dames et les messieurs que le magasin renommé NEW CHEAP JOHN, [illegible] rue du Canal, continuera à recevoir des consignations et à vendre à moitié prix [illegible] JOHN, aux Nos [illegible] Canal. [illegible]
3 oct—2t JOHN HANSEN.

Avis au Public.
A UNE assemblée des Banques Associées, tenue ce jourd'hui il a été résolu,
Que tous les dépôts faits à partir de ce jour, seront payés en monnaie, et que sur les anciens dépôts aucun check dépassant vingt-cinq piastres [illegible] ne sera payé en circulation, à aucun dépositaire dans la même journée.
[illegible] Comité.
Clearing House, [illegible] sept. 1873.

GRANDE FABRIQUE
—DE—
CANDI
—DE—
NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123
UNE DES PLUS
Importantes Fabriques du Sud.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
NORMAN & REISS
Nos. 121 et 123 rue Vieille-Levée.
On y fabrique constamment:
Du Candi en gros et en petits morceaux.
Toute espèce de Candis à la crème.
Toute espèce de Candis bonbons.
Candis fins.
Candi amer (Horehound).
Candi rocher.
Candi dur.
Peppermint Lozenges américains.
Pâte de Jujube.
Toute espèce de Chocolats.
Gommes.
Baptiste fins.
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX unis et simples.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Un magnifique assortiment d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Bâtons de Banilette,
Confitures de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de Fleurs de tous genres,
Cornets d'abondance,
Sacs de Bonbons,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
FABRIQUE DE
Macaroni, Vermicelli, Extrait de Café, &c., &c.
SIROPS DE FRUITS
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, GINGEMBRE, NECTAR, LIMON, ORANGE, ORGEAT, ANANA, CRÊME, BANANE, VANILLE, MATURIN, VINAIGRE, ROSE, SALSEPAREILLE, MEAD.
A vendre par
NORMAN & REISS.
Nos. 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1sept—PP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 OCT.—CLASSE [illegible]

48	1	39	6	14	31	26	36	75	8	7	10

[illegible] Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible] 13 oct. 1873.

H. PERALTA, [illegible] Commissaires.

[illegible] vous des Billets de Loterie. [illegible]

MADAME GEOUX,
LA célèbre costumière, informe ses amies [illegible] du No. 95 de la rue Conti, au No. 60 de la rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y fournir à ses nombreux amis et clients des costumes de théâtre, et une variété de tout ce qu'il y a de plus recherché dans ce genre. N'oubliez pas le No 60 de la rue Dauphine. 1 oct—1m

RÉOUVERTURE DU
RESTAURANT ST-LOUIS,
Actuellement Restaurant
DÉNÉCHAUD,
77......RUE ST-LOUIS......77
Entre les rues Bourbon et Royale.
LE propriétaire informe ses amis et le public en général, qu'il ouvrira le restaurant ci-dessus, SAMEDI PROCHAIN, 11 OCTOBRE.
Chambres meublées, avec la pension, par jour, par semaine ou par mois, à des prix raisonnables.
Les voyageurs, ainsi que les résidents de la ville, y trouveront constamment de bonnes chambres à louer avec la pension.
La Maison et le Restaurant seront tenus ouverts tous les jours jusqu'à minuit.
Une attention particulière sera portée aux Bals, Soirées ou Réunions d'amis.
E. F. DÉNÉCHAUD, Propriétaire.
7oct—1mo

AVIS.
NEW-ORLEANS CLEARING HOUSE,
[illegible] septembre 1873.
ATTENDU que l'acte de certifier les Checks a été établi pour l'usage du Clearing House, que les Déposants aux Banques Associées de la Nouvelle-Orléans sont, par le présent, invités à faire leurs checks PAYABLES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CLEARING HOUSE.
ISAAC N. MAYNARD, Directeur.
[illegible] sept—3t

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—La MAISON située rue de Chartres, No. [illegible], entre Bourbon et Dauphine. Prix, $50 par mois.
S'adresser rue de l'Esplanade, No. 94, ou au bureau de l'ABEILLE. 16 sept—6P

A Louer,
A partir du 1er octobre, la belle résidence encoignure Johnson et Esplanade, avec grande chambre à bain, cuisine et écurie et grand jardin. Pour plus de détail, s'adresser à P. LABERIE.
23 oct—6t 235, rue Roman ou 27 rue Union.

A Louer,
CES DEUX JOLIES MAISONS, Nos [illegible] et 106, rue St-Pierre, près Burgundy. UN BEAU BUREAU, No 172, rue de la Commune, près Canal.
On donnerait possession de suite.
Pour les conditions, s'adresser à
H. GALLY,
9sept—6t 57, rue de la Commune.

A Louer.
Le magasin avec logement situé au coin des rues Conti et [illegible]. Le dit magasin a été loué pour une grocerie pendant les dernières années.
S'adresser au No 31 rue des Remparts, de 7 à 9 heures du matin et de 4 à 6 heures P. M.
7oct—1m

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—Une grande MAISON basse, avec gaz, cuve et water works, située rue des Ursulines, entre Remparts et St. Claude, No. 185. S'adresser rue Bourbon, au No 203, entre les rues St-Philippe et Dumaine.
25 sept—6P

A Vendre,
Une belle Grocerie bien achalandée située dans un des meilleurs quartiers du [illegible] District. Pour les conditions s'adresser aux initiales V. K., bureau de l'Abeille.
6 oct—10t

A Vendre,
POUR CAUSE DE DÉPART—Une GROCERIE, bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers du [illegible].
Pour les conditions, s'adresser à
E. CAMBON & CO.,
rue Vieille Levée, entre Bienville et Conti.
7oct—1m

A vendre.
La belle GROCERIE, bien achalandée, située au coin des rues [illegible] et Dauphine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
[illegible] sept—1m

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE connus sous le nom de "Ville de Marseille", au No 14 de la rue St-Philippe.
Pour renseignements, s'adresser sur les lieux.

$5 de Récompense.
PERDU—UN CHIEN D'ARRÊT, poil ras, [illegible] blanc, [illegible] répondant au nom de BILLY. [illegible] à L. GUIRAUD. 11 oct—3t